

Date de la séance

Le 4 octobre 2022

Date de convocation

Le 28 septembre 2022

Date de publication

Le 28 septembre 2022

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	24
Procurations	8
Excusé	0
Absents	2

N° 2022-10-63

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION DU
POSTE DE CHEF DE
PROJET CRTE (0,5
ETP) POUR LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES GALLY-
MAULDRE**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-deux

Le mardi 4 octobre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Joe Dassin de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Présents :

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Jean-Christophe SEGUIER

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE

Procurations :

- Olivier RAVENEL à Eric MARTIN
- Agnès TABARY à Adriano BALLARIN
- Sidonie KARM à Olivier LEPRETRE
- Sylvie BIGAY à Hervé CAMARD
- Caroline QUINET à Jean-Christophe SEGUIER
- Hajer RIVIERE à Laurent RICHARD
- Christine CAILLAT à Gilles STUDNIA
- Jean-Philippe ANTOINE à Karine DUBOIS

Absents : Frédéric MUSILLAMI, William FALCHETTO

Secrétaire de séance : Hervé CAMARD

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la délibération du 30 juin 2021 validant à l'unanimité la démarche d'élaboration et approuvant le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de la Communauté de Communes Gally-Mauldre,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser Monsieur Président de la Communauté de Communes Gally-Mauldre à soumettre aux services de la PRIF un dossier de demande de subvention du poste de Chef de Projet CRTE (0,5 ETP) au bénéfice de l'intercommunalité.

CONSIDERANT l'avis favorable unanime émis par la Commission Affaires Générales et Financières, Relations institutionnelles extérieures et politique GEMAPI réunie le 27 septembre 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur du budget et de Monsieur Adriano BALLARIN, Vice-Président en charge du Développement Economique et de l'Aménagement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le principe de demande de subvention du poste de Chef de Projet CRTE (0,5 ETP) au bénéfice de l'intercommunalité,

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes Gally-Mauldre à soumettre aux services de la PRIF un dossier de demande de subvention du poste de Chef de Projet CRTE (0,5 ETP) au bénéfice de l'intercommunalité et à signer l'ensemble des documents afférents.

Pour copie conforme,

Le Président
Patrick LOISEL



- Mise en ligne de l'acte le07./...10./2022
- Document rendu exécutoire le07./...10./2022